



**Service Chef de file :**

Pôle développement des territoires

**Service(s) associé(s) :**

Résumé :

Le diagnostic carbone et le projet de Plan Climat Énergie Territorial du Bas-Rhin qui en découle ont été approuvés par l'assemblée départementale en décembre 2012.

Ces documents ont été soumis pour avis au Préfet et au Président du Conseil Régional.

Tous deux ont formulé un avis favorable, soulignant la qualité du diagnostic présenté et la pertinence des actions proposées.

Le Plan Climat Territorial proposé pour adoption définitive intègre les évolutions intervenues depuis décembre 2012 dans les projets menés.

## **1. Une obligation réglementaire issue du Grenelle 2**

L'article 75 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 dite « Grenelle 2 » et le décret d'application qui en découle instaurent une obligation pour les Départements de réaliser un diagnostic carbone mis à jour tous les 3 ans, et un Plan Climat Énergie Territorial renouvelé tous les 5 ans.

**Le diagnostic carbone est un bilan des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES) de la collectivité**, produites par le parc automobile et les engins ou liées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités du Département (patrimoine immobilier notamment).

L'objectif est de connaître ces émissions de gaz à effet de serre afin de définir un plan d'actions pour les réduire.

**Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET)** est un plan d'actions territorial pour lutter contre le changement climatique et s'adapter à ses effets (vulnérabilité du territoire aux changements climatiques). Il doit être compatible avec le Schéma Régional Climat Air Énergie et **révisé tous les 5 ans**.

## **2. Diagnostic carbone et projet de Plan Climat Énergie Territorial approuvés en décembre 2012**

Le diagnostic carbone et le projet de Plan Climat Énergie Territorial du Bas-Rhin qui en découle ont été présentés et approuvés par l'assemblée départementale en décembre 2012 (*rapport n° CG/2012/117*).

**Le diagnostic** met en évidence l'impact prépondérant du chauffage et du fonctionnement des bâtiments (85 %), en particulier des collèges (74%), dans les émissions liées au fonctionnement de l'institution départementale. L'utilisation des véhicules et engins est le deuxième poste important (14% des émissions). Au total, les émissions départementales représentent 20 993 tCO<sub>2</sub>e (tonnes équivalent CO<sub>2</sub>) en 2011, soit l'équivalent des rejets de 4 800 foyers alsaciens.

Au niveau du territoire départemental, la répartition des émissions de gaz à effet de serre est assez équilibrée entre le résidentiel/tertiaire (29%), le transport routier (29%) et

l'industrie/production d'énergie (26%). En 2010, les émissions s'élèvent à 7 147 ktCO<sub>2e</sub> (kilotonnes équivalent CO<sub>2</sub>) pour l'ensemble du Bas-Rhin.

**Le projet de Plan Climat Énergie Territorial** s'appuie sur les principes qui guident l'action du Conseil Général depuis l'adoption de la stratégie départementale de l'énergie en juin 2008 :

- Faire preuve d'exemplarité dans le cadre de l'Agenda 21 départemental ;
- Utiliser les leviers d'action dont dispose le Conseil Général dans le cadre de ses politiques publiques, pour optimiser les consommations d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire départemental ;
- Travailler avec l'ensemble des partenaires de la collectivité, à l'échelon départemental et dans les territoires.

**En matière d'exemplarité, les objectifs opérationnels retenus sont de :**

- Diminuer la consommation d'énergie du patrimoine départemental,
- Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture pour les déplacements des agents,
- Développer de nouvelles organisations du travail qui impactent les déplacements.

**Dans le cadre des compétences départementales, les objectifs opérationnels retenus sont de :**

- Agir sur la consommation énergétique des ménages à domicile : plan d'actions contre la précarité énergétique des ménages, combinant actions sur l'habitat et accompagnement des habitants ;
- Favoriser les transports et déplacements alternatifs à la voiture : développer l'attractivité des transports en commun, les modes doux et le covoiturage ;
- Agir au niveau de l'aménagement et de l'urbanisme : maîtrise de l'énergie, réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre, développement des énergies renouvelables et de meilleure articulation entre transports en commun et urbanisation ;
- Soutenir une agriculture écologiquement responsable : économiser l'énergie, promouvoir les énergies renouvelables, limiter les émissions polluantes et favoriser les circuits courts ;
- Anticiper les effets du changement climatique.

### **3. Avis favorables de la Région Alsace et de la DREAL**

Conformément aux obligations fixées par les articles R.229-48 et du Code de l'Environnement, le diagnostic carbone et le projet de Plan Climat Énergie Territorial approuvés par l'assemblée départementale en décembre 2012 ont été soumis pour avis au Préfet et au Président du Conseil Régional.

**Tous deux ont formulé un avis favorable, soulignant la qualité du diagnostic présenté sur le patrimoine et sur le territoire, la pertinence des actions proposées et le lien avec la démarche d'Agenda 21 départemental.**

La Région Alsace invite le Conseil Général à élargir autant que faire se peut les actions dans le domaine des énergies renouvelables dans les prochaines années.

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement incite le Conseil Général à compléter le diagnostic carbone en ce qui concerne les transports interurbains et le logement social lors de la prochaine mise à jour, et à quantifier les impacts des actions menées.

### **4. Plan Climat Énergie Territorial mis à jour**

**L'analyse détaillée du diagnostic carbone et le Plan Climat Énergie Territorial départemental sont présentés en détail en annexe de ce rapport.**

Le diagnostic carbone des transports interurbains et des bacs rhénans a été réalisé, et apparaît désormais dans la partie « Agir dans le cadre des compétences départementales ». Lors du prochain diagnostic carbone (échéance 2015), il serait souhaitable d'évaluer les consommations de carburant et les émissions de gaz à effet de serre évitées grâce à ces

services. Les méthodes et données disponibles à ce jour ne permettent pas de réaliser cette évaluation immédiatement.

Une nouvelle action, « Accompagner la mise en place de Plans de Déplacements Collège », vient enrichir la partie « Favoriser les transports et déplacements alternatifs à la voiture ».

Enfin, les fiches action approuvées en décembre 2012 intègrent les évolutions intervenues depuis cette date.

## **5. Modalités de suivi du Plan Climat Énergie Territorial**

La mise en œuvre du plan d'actions est placée sous l'égide du Comité de Pilotage Agenda 21, qui associe les 4 Vice-Présidents de pôle du Conseil Général et les 5 Directeurs Généraux adjoints et se réunit deux fois par an.

Le pilotage du PCET est ainsi assuré au plus haut niveau de la collectivité et s'appuie sur les instances politiques et administratives existantes, gage d'efficacité.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission de l'environnement et des milieux naturels, le Conseil Général :*

*- Prend acte des avis favorables formulés par le Préfet de Région et par le Président du Conseil Régional d'Alsace concernant le diagnostic carbone et le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) du Bas-Rhin*

*- Confirme sa volonté de poursuivre les actions engagées pour optimiser les consommations d'énergie et réduire les émissions de gaz à effet de serre, tant en matière d'exemplarité dans le cadre de l'Agenda 21 départemental que dans le cadre de ses politiques publiques*

*- Confirme sa volonté de travailler dans ce domaine avec l'ensemble des partenaires de la collectivité, à l'échelon départemental et dans les territoires*

*- Approuve les enjeux du Plan Climat Energie Territorial :*

*Enjeu 1 : Faire preuve d'exemplarité ;*

*Enjeu 2 : Agir dans le cadre des compétences départementales*

*- Décide la mise en œuvre d'un Plan Climat Energie Territorial, sous l'égide du Comité de Pilotage Agenda 21 associant les 4 Vice-présidents de pôle et les 5 Directeurs Généraux Adjoints*

*- Approuve le projet de plan d'actions proposé pour le Plan Climat Energie Territorial, tel qu'il est présenté dans le document annexe à ce rapport, intitulé « Plan Climat Energie Territorial du Conseil Général du Bas-Rhin », dont les actions sont les suivantes :*

*\* Diminuer la consommation d'énergie du patrimoine départemental*

*. Mettre en œuvre un programme de travaux d'économies d'énergie sur les bâtiments départementaux*

*. Bonus Energie : améliorer la gestion et l'usage de l'énergie dans les collèges*

*. Améliorer la gestion et l'usage de l'énergie dans les autres bâtiments départementaux*

*\* Favoriser les déplacements alternatifs à la voiture pour les déplacements des agents  
. Favoriser l'usage des modes alternatifs pour les déplacements domicile-travail et changer les pratiques de déplacement professionnel*

*\* Développer de nouvelles organisations du travail qui impactent les déplacements  
. Visioconférence : développer l'usage des outils en place  
. Télétravail : conduire une étude de faisabilité à l'échelle de la collectivité départementale*

*\* Agir sur la consommation énergétique des ménages à domicile  
. Favoriser la prise en compte de l'énergie dans les logements neufs  
. Aider les propriétaires privés, occupants ou bailleurs, à réhabiliter leurs logements  
. Travailler en partenariat avec les bailleurs sociaux  
. Améliorer le repérage des logements susceptibles d'être des épaves énergétiques  
. Mobiliser entreprises et artisans en faveur des économies d'énergie  
. Sensibiliser le grand public  
. Accompagner les ménages dans leurs changements de pratiques  
. Former les professionnels du domaine social et leur fournir des outils  
. Intervenir auprès des publics précaires*

*\* Favoriser les transports et déplacements alternatifs à la voiture  
. Poursuivre la mise en place du Transport en Site Propre Ouest et engager d'autres projets de priorisation des cars  
. Permettre à l'usager d'accéder à une information exhaustive sur l'ensemble des transports en commun du territoire alsacien  
. Harmoniser et mutualiser les pratiques tarifaires avec les autres Autorités Organisatrices de Transport  
. Développer l'usage quotidien des modes de déplacement doux  
. Renforcer les pratiques de covoiturage dans le département  
. Favoriser l'élaboration de Plans de Déplacements d'Entreprise (PDE)  
. Accompagner la mise en place de Plans de Déplacements Collège (PDC)*

*\* Agir au niveau de l'aménagement et de l'urbanisme  
. Elaborer un Schéma Départemental d'Aménagement Durable du Territoire (SDADT)  
. Développer l'articulation entre le TSPO et les territoires traversés, en matière de transports, d'aménagements et d'urbanisme  
. Intégrer les enjeux énergétiques dans la gestion des zones d'activités*

*\* Soutenir une agriculture écologiquement responsable  
. Consolider l'agriculture périurbaine et développer les circuits courts  
. Economiser l'énergie et promouvoir les énergies renouvelables  
. Développer l'agriculture biologique et réduire l'utilisation des produits phytosanitaires et engrais azotés*

*\* Anticiper les effets du changement climatique*

*. ASPA : suivre l'évolution de la qualité de l'air, des émissions de gaz à effet de serre et des consommations d'énergie*

*. Lutter contre l'érosion des sols et les coulées de boues.*

Strasbourg, le 03/06/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique KENNEL.

Guy-Dominique KENNEL